

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

BUREAUX } Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT } Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. 30 16 9
Etranger 40 22 12

Lyon 5 Janvier 1849.

Complications extérieures.

L'élection du président, ses premiers actes, la crise ministérielle, les préoccupations inséparables de la position d'un journal qui, après avoir soutenu l'autorité, est obligé par les fautes du pouvoir, de passer dans le camp de l'opposition, tous ces intérêts réunis nous avaient fait perdre quelque peu de vue les événements qui s'accomplissaient en Europe, pendant que la France faisait l'expérience de son nouveau système.

Quelques regards jetés en arrière nous suffiront pour indiquer à grands traits à nos lecteurs la marche de la démocratie européenne, et l'avenir que tout semble lui présager.

Octobre avait vu s'éteindre dans le sang les dernières résistances de la démocratie autrichienne; Berlin laissait partir, chassée par les bayonnettes, son Assemblée souveraine; Francfort se traînait à la remorque de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse; la révolte était étouffée en Gallicie, les Hongrois traqués sur leurs propres terres; le blocus de Venise resserré; la réaction triomphante à Turin, et nous le disons la honte au front, dans la seule ville où la démocratie fût encore maîtresse du terrain, elle ensanglantait son triomphe par un lâche assassinat, elle parodiait misérablement les princes-bourreaux et chassait un faible vieillard désarmé, le prêtre qui le premier avait poussé, au milieu du silence de l'Europe asservie, le cri de liberté.

Tout semblait donc conspirer contre la démocratie, elle paraissait vaincue encore une fois, et son triomphe reculé de quelques années.

Dieu ne l'a pas voulu.

Sa justice, après avoir permis les excès de quelques démagogues, s'est-elle soulevée contre les massacres et les assassinats qui ont couronné dignement la victoire de l'aristocratie? nous le croirions volontiers en voyant comment partout, du milieu des ruines, la démocratie sanglante et mutilée s'est relevée, en apparence, par sa seule force, et a recommencé un combat dont les premières chances paraissent lui être favorables.

Ces réflexions nous sont suggérées par les nouvelles qui nous arrivent de Turin et de Vienne: nouvelles qui indiquent un mouvement prochain, une guerre imminente, une résurrection enfin pour l'Italie, et pour la Hongrie une délivrance prochaine.

Il paraît maintenant hors de doute que si Vindischgrätz, Jellachich et les Barbares (de quel autre nom appeler les Croates) ont pu pénétrer sans résistance au cœur de la Hongrie, entrer à Presbourg sans coup férir et chanter victoire dans leurs bulletins, c'est que Kossuth et Bem le leur ont permis. Cette retraite simulée servait leur plan de campagne. Pendant que les Croates ravageaient les rives du Danube et pillaient Presbourg, les Madgyares assuraient leurs derrières en étouffant les résistances des Serbes, puis, se concentrant à Raab, ils attendaient l'ennemi de pied ferme.

Le succès a justifié leurs combinaisons. Vindischgrätz, battu, est en fuite sur la route de Vienne, les Croates de Jellachich se débandent, et l'empereur est obligé de tirer d'Italie de nouvelles troupes pour remplacer les vides faits dans son armée par la cavalerie madgyare.

C'est ce moment que Gioberti attendait pour fondre sur la Lombardie.

Les lettres que nous recevons de Turin nous disent que tout y annonce la reprise prochaine des hostilités. Les communications sont coupées, les Hongrois de Radetzki descendent en Piémont; Charles-Albert est parti pour Alexandrie, la levée en masse s'opère avec enthousiasme, les corps se groupent sur la frontière, la chambre, incécise, va être remplacée par une assemblée nouvelle plus énergique, et tout présage qu'avant un mois, la Lombardie aura de nouveau chassé l'étranger.

L'influence de la noblesse sur les paysans est peu de chose.

La légitimité s'imagine posséder nos campagnes; c'est une erreur manifeste. Le clergé a sur nos paysans une immense influence, et celle des légitimistes n'est qu'indirecte; partout où le curé est libéral, le paysan vote pour la République. Toutefois, dans les dernières élections, le paysan a usé d'une grande spontanéité. Les légitimistes le savent comme nous; aussi sont-ils les adversaires-nés de toutes les mesures qui peuvent émanciper les prêtres de nos campagnes.

Parlez-leur des synodes ou conciles diocésains, ils vous répondent que c'était bon autrefois. Parlez-leur du système électif appliqué aux curés et aux évêques, ils vous disent qu'on a reconnu l'abus. La vérité, c'est qu'ils redoutent que l'indépendance du clergé ne le ramène en entier dans les voies politiques où il sera infailliblement conduit par ce qui se pratiquait au temps des saint Jérôme, des saint Vincent de Lérin, des saint Bazile et des autres guides de la chrétienté, et même aux dixième et onzième siècles.

Et puis, à son tour, le paysan, en s'émancipant, doit réagir sur le prêtre des campagnes, qui est son guide et son conseil, quand il n'est pas son ami d'enfance. Mais malgré tous les mauvais vouloirs, nous marchons invinciblement vers une puissance de plus en plus grande de la démocratie. C'est ainsi que les paysans seront avant longtemps son plus ferme soutien.

L'aristocratie devra se rappeler que si Jaina suivi Février, le coup de fourche de Buzançais avait précédé la révolution. Quelle matière à réflexion que ce coup de fourche! Y eut-il jamais preuve plus grande qu'il est indispensable d'éclairer les masses et de leur donner le pain de l'âme et le pain du corps. Attendrons-nous aussi une seconde famine pour songer aux greniers de prévoyance?

(Unité de Nantes).

Le *Crédit* n'est pas satisfait de la situation. Nous avons, dit-il, une véritable restauration des hommes, des choses et

des doctrines de la monarchie. Nous avons le ministère du 24 février personnifié dans M. Odilon Barrot. Après un pénible et dispendieux circuit de dix mois, nous nous retrouvons au point de départ, et, de même qu'au point de départ, nous avons devant nous, comme la monarchie elle-même, comme la commission du Luxembourg, cet inévitable problème: l'éducation pour l'enfance, la retraite pour la vieillesse, préparant l'amélioration du salaire pour la population virile.

Le *Crédit* n'a pas tort.

On sait que les socialistes sont les boucs émissaires des fureurs bourgeoises. — Maintes gens, ne les connaissant que par oui-dire, les tiennent pour croquemitaines, *partageurs*, destructeurs de la famille, niveleurs, etc. — On sera obligé d'inventer un autre mot que celui de socialiste pour désigner honnêtement les gens qui s'intéressent à l'amélioration du sort des prolétaires. Quoi qu'il en soit, nous sommes vraiment heureux, pour l'honneur du nom français, de la République, et du socialisme lui-même, quand nous le voyons répondre à ces accusations hyperboliques par des articles, comme celui que nous empruntons au *Peuple*, journal de M. Proudhon, qui est voué depuis longtemps aux gémonies de l'opinion comme athée, prédicateur de la communauté des biens, des femmes et des enfants.

« Les quelques réflexions dont nous avons fait précéder le compte-rendu que nous avons donné hier du banquet des femmes socialistes nous ont attiré sur les doigts de la part de nos confrères. L'un, grand amateur de démonstrations hystériques, nous traite ce matin d'esprit étroit; l'autre, qui est un esprit droit et sage, veut bien mettre notre opinion sur le compte d'une erreur.

« Nous nous attendions à ce que les réflexions que nous avons émises fissent scandale, et cependant nous n'avons point hésité à nous prononcer. C'est qu'à nos yeux la question est grave, et touche précisément à cet avenir de la femme que, comme nos confrères, nous ne demandons pas mieux que de voir émanciper.

« Il faut s'entendre: l'émancipation de la femme a été comprise par certaines d'entre elles dans un sens que nous nous refuserons toujours d'accepter. Suivant nous, c'est dans la vie intime du foyer domestique que doit s'écouler la destinée de la femme. La femme, à nos yeux, est la personnification la plus parfaite, le symbole le plus complet de la famille, ce sanctuaire des joies et des peines intérieures de l'humanité. Donner à toutes les femmes un foyer domestique; leur fournir ce champ d'activité qu'on dédaigne trop souvent, sous prétexte de prosaïsme, et que toute jeune fille rêve cependant; donner à chacune d'elles un ménage, en un mot; leur permettre d'arriver à ce trésor inépuisable d'amour et de moralité qu'on appelle la famille: voilà, suivant nous, ce que doit à la femme la république démocratique et sociale.

« Nous avons posé autrefois ce dilemme: *Ménagère* ou *courtesane*, il n'y a point pour la femme de milieu. Nous avons sans doute l'esprit bien étroit: car nous ne sommes point encore parvenu à sortir de ces deux termes. Du reste, nous faisons sincèrement appel aux femmes: qu'une honnête mère, qu'une honnête fille nous dise si nous nous sommes trompés. Quant à nous, une mère de famille, occupée aux rudes labeurs de la vie domestique, nous a toujours paru

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

REVUE LITTÉRAIRE.

I. Lyres Nationales.

PAR P.-M. TARGE (1).

Nous avons eu plus d'une fois déjà l'occasion de nous élever contre l'esprit d'égoïsme qui est la lèpre la plus terrible de la société actuelle. Cette couleur d'individualisme, qui a déteint sur toutes les œuvres artistiques, poétiques, littéraires de notre siècle, n'a été que le résultat des théories protestantes et éclectiques qui régnaient dans les hautes régions de la politique et de la philosophie. Nous aimons à espérer que la République, après nous avoir débarrassés de celles-ci, nous délivrera de l'autre, et qu'elle rendra l'art, la poésie, la littérature à leur véritable destination, à leur enseignement social, à leur mission populaire.

Les poètes ont un horizon immense ouvert à leurs inspirations. s'ils veulent chanter ce qui est éternellement digne de l'amour et du respect des hommes: Dieu, l'humanité, la patrie, la famille; s'ils veulent revêtir de ces formes idéales, de cette divine parure du langage dont ils ont le secret, le beau, le bon, le vrai; populariser la justice et la morale, mettre au cœur et sur les lèvres du peuple, à la place des blasphèmes rimés et des chansons grivoises, des hymnes religieux et patriotiques, des cantiques d'amour et de fraternité.

Ces sujets-là sont les seuls grands, les seuls féconds, et, à

vrai dire, les seuls poétiques. O rimeurs de la veille, du jour et du lendemain, soupirants mélancoliques, âmes rêveuses, éprises de quelque *Lesbie* ou de quelque *Aspasie*, austères penseurs, qui n'êtes épris que de vous-mêmes! si vous étiez de vrais poètes, si vous aviez conscience de la mission sainte et du devoir sacré pour l'accomplissement desquels une lyre a été confiée à vos mains, vous garderiez pour lui les fadaïses et les pauvretés de votre pauvre cœur. Vous nous feriez grâce de vos *chastes* confidences, vous rougiriez de mettre à nu devant le public les plaies et les infirmités de votre esprit vaniteux, et vous sauriez comprendre qu'il est dans l'humanité, dans la société, d'autres mystères, d'autres souffrances, d'autres regrets, d'autres tourments, et aussi d'autres félicités, d'autres beautés, d'autres clartés mille fois plus intéressantes, plus palpitantes, pour parler votre langage, que tout ce qui peut s'exhaler, joie ou pleurs, de vous et du cercle étroit au-delà duquel votre vue égoïste ne voit et ne saisit plus rien.

Aucune de ces observations, il faut le dire bien vite, ne s'adresse au jeune auteur dont le livre fait l'objet de ce feuilleton. Son âme paraît exempte de ces passions vulgaires où les héros littéraires de notre âge, jeunes ou vieux, penseurs, poètes, prosateurs, écrivains et grimauds de toute sorte vont brûler leurs ailes et dépenser un talent qui, dans une autre voie, se serait élevé et soutenu à de grandes hauteurs. Il n'a point senti les atteintes de ces feux érotiques, ou s'il en a été touché, il ne s'est point cru obligé de mettre le lecteur dans le secret de ces lieux communs. Il a pris son vol au-dessus de ces arides plaines, et sa lyre, frémissant au souffle de la démocratie, s'est prise à chanter la liberté, la fraternité, la République, le suffrage universel, le bonheur, l'immortalité de l'âme, et les hontes du passé, et les incertitudes du présent, et les espérances de l'avenir.

On pourrait croire que nous éprouvons quelque embarras à rendre compte de ces poésies dans un journal qui s'enrichit fréquemment de la collaboration de leur auteur. Nous

ne ressentons pas un tel scrupule, et nous ne voyons point de honte à l'avouer: pourquoi? parce que nous faisons cette critique comme le poète a faites chants, sans prétention, sans vouloir plaire ou flatter, avec le seul désir d'être utile, la seule ambition de dire la vérité, de remplir un devoir. S'il en était autrement, aurions-nous osé, bravant le reproche de partialité, commencer ce travail par où l'on n'a guère l'habitude de commencer une critique, par un éloge? Au demeurant, le livre n'est point parfait, il n'est point irréprochable, tant s'en faut; mais la part de la louange nous y paraît plus grande que celle du blâme. Et quoi qu'on en puisse dire, ce n'est pas un médiocre honneur à un poète, par le temps qui court, d'avoir su imposer à ses vers une pensée, un but.

Compte après cela qui voudra les alexandrins boiteux, les césures brisées, les mètres heurtés, les rimes hasardées. Pour nous, la forme est bien secondaire à l'idée, et nous mettons le *barbare* Paul bien au-dessus du Grec Aristote. Sur ce terrain, du reste, M. Targe peut soutenir le parallèle sans trop de désavantage avec plus d'une renommée contemporaine, qui éprouve le dévergondage de la forme à couvrir l'inaïté du fond. L'allure franche et hardie, quelquefois même un peu brutale de son vers, la cadence de ses strophes, les différents rythmes qu'il a introduits dans ses pièces, tout cela nous plaît.

Nous dirions bien encore, pour ne rien omettre, et pour rester en paix avec notre conscience de critique, que M. Targe doit se défier d'une certaine facilité de composition qui imprime à sa poésie un cachet d'ébauche et de précipitation; nous dirions que son vol n'est pas toujours égal, et que parfois il nous est arrivé de rencontrer à côté d'une strophe fort belle, un lieu commun ou un vers prosaïque, nous dirions aussi que la rime n'est pas assez respectée dans toute sa richesse et dans toute son intégrité. Mais nous aimons mieux laisser à d'autres plus susceptibles l'examen de ces points vulnérables, que M. Targe peut facilement faire disparaître, puisqu'il ne s'agit que d'élever un peu le

(1) Un vol. in-8°. Lyon, chez les principaux libraires.

plus belle qu'une Corinne sur le char de triomphe qui la traîne au Capitole. Chacun son goût.

Un de nos confrères qui nous attaque, dit qu'il faut bien que les femmes parlent, si l'on tient à connaître leurs souffrances. Nous sommes d'accord; seulement, est-il nécessaire qu'elles organisent pour cela des clubs et des banquets, et qu'elles viennent vivre de cette vie d'agitation si contraire à leur destinée douce et paisible?

« Un autre nous interpelle pour savoir si c'est lui que nous avons voulu désigner par ces sectaires qui veulent que la femme renonce à la vie de ménage. » Nous avouons franchement que ce n'a pas été notre intention; mais est-ce que par hasard il prendrait la chose pour lui? »

Nous ne croyons pas avoir sitôt raison, lorsque nous disions dans notre article des *Néo-Révolutionnaires* que les vétérans de l'Ordre passaient derrière de futures barricades.

Voici l'article incroyable que publiait tout récemment le *Journal de l'Aine*, correspondant du comité Duphot et organe de la rue de Poitiers :

« Une portion importante de la Chambre a pris son parti. Cette portion pense comme nous, comme le pays, que l'Assemblée a fait son temps. L'élection du 10 décembre est en ce moment la meilleure des protestations. Espérons donc que, sans y être contrainte par les moyens violents, l'Assemblée constituante saura se séparer d'elle-même. — Si elle ne voulait pas comprendre, alors il sera de notre devoir d'agir vigoureusement. »

Revue agricole.

(Suite.)

Les avoines ont été, dans le courant de la campagne, l'objet de cruels mécomptes. Le sac de Paris (3 hectolitres) valait en janvier 37 à 38 fr. Au printemps, la température était défavorable à la semence, et dans des temps ordinaires, les prix n'auraient pas manqué de s'élever ou de se maintenir; car il y avait peu de provision; mais les événements ont fait partir de Paris un grand nombre de chevaux; beaucoup de chevaux de luxe ont été supprimés; les industries de louage et de la place se sont ralenties, et ces diverses circonstances, dues à l'avènement de la République, jointes à une récolte plus abondante qu'on ne pouvait l'espérer, ont fait tomber successivement les prix de 20 à 24 fr. dans Paris, suivant la qualité.

A aucune époque on n'avait vu les sons et issues à aussi bas prix que depuis six mois. On estime ordinairement le prix moyen du son à Paris de 8 à 9 fr., il est de 4 fr. 50 à 5 fr.

Les graines de trèfle sont également tombées, par suite du défaut de commerce, à un taux qui ne donne pas au cultivateur la rémunération de son travail. Sur les marchés de production, cette graine se vend difficilement de 52 à 54 fr. la balle de 104 kilog. L'Angleterre, qui en prenait ordinairement de fortes quantités, n'a rien fait jusqu'ici. Nous allons entrer bientôt dans les mois où ce commerce prend ordinairement un peu plus d'activité, et si les affaires politiques ont une marche plus assurée, comme il est permis de l'espérer, le bas prix du trèfle décidera probablement la spéculation.

Les graines oléagineuses ont donné cette année une récolte très-ordinaire; cependant les prix des colzas ne se sont pas élevés; on ne les a pas cotés sur les marchés du Nord au-delà de 20 à 22 fr. l'hectolitre.

De tous les produits agricoles, celui dont la mévente a été la plus onéreuse à l'agriculture, c'est la laine. Quoiqu'il y ait eu une grande diminution sur l'importation des laines étrangères, nos laines indigènes sont tombées à vil prix. On a vendu à 70 et 75 c. le 1/2 kilog., les qualités qui, dans la campagne précédente, s'étaient vendues de 90 c. à 1 fr. Cette baisse est énorme, elle a réduit de 5 à 600 fr. le produit de cent toisons, dont le cultivateur obtenait ordinairement 800 à 1,000 fr. Aujourd'hui la position s'améliore; les laines deviennent rares, l'augmentation des primes d'exportation a permis à nos manufacturiers de vider leur trop plein. On annonce, des pays de fabrique, que tous les ateliers

se rouvrent et tout fait espérer que si les affaires et le crédit se rétablissent, la laine reprendra en 1849 son cours normal. Les nouvelles d'Angleterre et de l'Allemagne sont dans ce sens.

Les vins et les eaux-de-vie sont aussi tombés à des prix qu'on n'avait pas vus depuis de longues années. La cause en est dans le malaise général, dans le défaut de spéculation, et aussi dans l'abondance des deux dernières récoltes. Heureusement l'exportation de ces précieuses denrées a été plus considérable que dans les années précédentes; mais nos caves et nos celliers sont encore encombrés, et à moins d'une gelée générale au printemps prochain, il est peu probable que les prix se relèvent.

La consommation des sucres s'est ralenti dans une effrayante proportion depuis le 24 février, et par suite les prix sont tombés à un taux qui met le fabricant en grande perte. La récolte des betteraves a été aussi beaucoup moins productive en 1848 qu'en 1847, de sorte que le fabricant éprouvera une double perte, résultant du défaut de récolte et de la vileté des prix.

La souffrance de cette industrie est encore augmentée par la nouvelle levée de boucliers que font contre elle les colons et les ports. L'émancipation des esclaves, ordonnée par le Gouvernement provisoire au moment même où les sucres coloniaux restaient invendus dans nos entrepôts, a rendu la position des colons des plus déplorables. Mais veut-on faire expier les malheurs des temps à la sucrerie indigène? Une commission est nommée pour examiner la question. Il faut espérer que cette belle industrie, à laquelle on doit les progrès que la fabrication du sucre a faits depuis 20 ans, sortira encore une fois victorieuse de cette lutte, qui probablement sera la dernière.

En ce moment, les cours reprennent; les raffineries sont dégarnies, la consommation augmentera avec le retour de la confiance: les dernières cotes donnent une augmentation de 10 à 12 pour 100. Cette circonstance, en désencombrant les entrepôts, rendra, sans doute, plus facile la solution des questions pendantes entre les colonies et les sucreries indigènes.

— Les marchés de Sceaux et de Poissy ont été généralement bien garnis; les ventes sur ces deux marchés réunis s'élèvent à 125,368 bœufs, au prix moyen de 98 c. le kilog.; 18,372 vaches, id. 89 c. id.; 48,945 veaux, id. 1 fr. 21 c. id.; 722,658 moutons, id. 1 fr. 12 c. id.

A ce prix, on estime que chaque bœuf se paie 352 fr.; les vaches, 188; les veaux, 82; les moutons, 22 fr. 50 c.

Les 123,368 bœufs vendus représenteraient donc une somme de	44,129,536 fr.
Les 18,372 vaches,	3,453,936
Les 48,945 veaux,	4,013,490
Les 722,658 moutons,	16,859,805

Total, 67,856,767 fr.

On voit de quelle importance est pour l'agriculture des pays d'engraissement l'argent que lui envoie Paris par la voie des marchés de Poissy et de Sceaux. Cinquante-six départements contribuent à cet approvisionnement; sur cette somme de 68 millions, les départements de Maine-et-Loire et du Calvados entre chacun pour 12 millions; le département de l'Orne, 5 millions; Seine-et-Oise, à cause de ses moutons, 8 millions; l'Allemagne, 2 millions; la Vendée, 3 millions; la Dordogne, 2 millions; Seine-et-Marne, 2 millions; Seine, 2 millions; la Sarthe, 2 millions; la Nièvre, 2 millions; Eure-et-Loir, 1 million; la Haute-Vienne, 2 millions; la Corrèze, 1 million; la Manche, 2 millions; l'Eure, 1 million; la Creuse, 1 million; le Cher, 2 millions; l'Indre, 1 million et demi; ensemble 18 départements qui absorbent près de 63 millions. Le reste est inégalement partagé entre les 38 autres départements.

Les peaux, les cuirs, les suifs, restés longtemps pour ainsi dire invendables, ont repris faveur. Tel est en abrégé le bilan de l'année 1848. Il est de toute nécessité, pour le salut du pays, que l'année 1849 soit meilleure. Il est permis de l'espérer.

progrès surtout dans la pensée. Ce dernier résultat est peu étonnant; — il est évident que toutes les poésies qui composent ce second volume sont bien postérieures aux premières. L'horizon s'est agrandi devant le poète, car pour toute nature accessible à la pensée et au sentiment, il n'est rien qui enrichisse l'imagination et le cœur comme les voyages. Les chaudes vapeurs du midi ont passé sur la tête de M. Vingtrinier et nous ont valu de doux refrains, de gracieux lais d'amour.

Nous ne lui chercherons point querelle sur ces excursions sentimentales, que la pudeur de l'expression et la discrétion du langage autorisent et justifient.

Nous ne voulons pas exclure d'une manière absolue l'amour du domaine de la littérature; ce que nous prétendons blâmer seulement, c'est cette poésie passionnée, enivrante, orientale pour ainsi dire, et digne du paradis de Mahomet, donnant à la passion une forme, un corps, une chair qui frémit et appelle les désirs. Rien n'est moins amoureux en général que les chœurs d'amour; la passion n'a pu prendre racine dans ces âmes sèches. Ils n'ont vu le plus souvent dans l'amour qu'un clavier dont les notes éveillent toujours de l'écho, et par conséquent ne nuisent point au débit de leurs ouvrages. Leur sentiment ne connaît ni pudeur, ni mystère; ils aiment à la façon des gentilshommes qui font grand bruit de leurs aventures, ils n'aiment pas comme l'artisan obscur et dévoué, sacrifiant toute une vie d'efforts et de sueurs à une passion sérieuse et pure. Du reste, ils ne savent point garder de mesure dans leur langage; ils sont froids ou lascifs; ils ne savent pas être émus et chastes; j'aperçois bien chez eux quelquefois le brasier de la luxure ou de la volupté, je n'y vois point la flamme ou le rayonnement de l'amour.

Est-ce à dire que quelqu'un ait échappé aux atteintes de l'amour? Eh mon Dieu! tout homme à peu près a senti, ne fût-ce qu'un jour, ne fût-ce qu'un instant, cette étrange ivresse. Il y a eu un visage dont l'éclat illuminait ses insom-

NOUVELLES LOCALES.

Nous prenons acte de la déclaration que fait le *Salut Public*, d'adresser, quand il en sera temps, à M. Thayer (prononcez Ter), les mêmes reproches qu'il adressait jadis à M. Et. Arago, et, sans doute, d'employer à l'égard des administrations présidentielles le même style qu'à l'égard des républicaines.

En attendant, voici la réponse que le *Courrier de Lyon*, que les llauriers du *Peuple Souverain* n'ont jamais empêché de dormir, lui, fait pour notre compte, à la justification des postes essayée hier par le *Salut Public*:

« On disait hier à la poste que le retard du courrier avait été occasionné par les nombreuses correspondances du jour de l'an. Nous ne comprenons pas bien comment il se fait qu'un plus ou moins grand nombre de lettres puisse mettre l'administration des postes dans le cas de retarder les heures de départ. Si le travail n'est pas achevé à l'heure dite, c'est la faute des employés, qui doivent être en mesure de parer à toutes les éventualités; le public n'en doit pas souffrir, il vaudrait mieux, en tous cas, remettre au départ du lendemain les lettres que le défaut de temps aurait empêché de classer. »

— Une nombreuse réunion de citoyens des plus recommandables de Lyon s'est présentée avant hier, chez M. le lieutenant-général Gemeau, pour le remercier du dévouement que ce digne officier n'a cessé de manifester pour notre pays depuis qu'il en a reçu le commandement.

Cette démarche toute spontanée aurait réuni un nombre bien plus considérable d'adhérents, si tous ceux qui partagent ces sentiments de gratitude avaient eu connaissance de cette visite; on peut dire que la ville entière se serait jointe à la députation.

M. le général Gemeau a reçu ces honorables citoyens avec une cordialité toute militaire et leur a exprimé les sentiments de dévouement le plus fraternel pour le bien de notre cité et le maintien du bon ordre et de la paix publique.

— Hier matin, à neuf heures et demie, une femme qui allait très-vite, en descendant les quelques marches du pont Tilsitt, est tombée et s'est cassé la jambe.

— Un commencement d'incendie a eu lieu hier soir, vers neuf heures, rue de l'Hôpital, 26, au rez-de-chaussée. Grâce à la promptitude des secours, on a peu de mal à déplorer.

— Voici l'une des dernières mesures économiques du gouvernement belge. Il vient de décider la création à Welteren (Flandre orientale) d'un atelier central où des métiers à la Jacquart et autres seront appropriés comme modèles à tous les genres de fabrication. Les industriels qui voudront tenter des essais n'auront qu'à fournir la matière première et à payer le salaire des ouvriers qui seront employés pour eux. Le directeur leur donnera tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin, et il se chargera de former des ouvriers pour la confection de tous les genres de tissus.

Il y aura également à l'atelier central une section de tissage pour les étoffes légères, spécialement destinée aux jeunes ouvrières et aux femmes; cette section servira de modèle aux personnes qui auront l'intention de fonder des ateliers de la même nature.

L'établissement comprendra, en outre, un atelier de dessin et de lissage pour les cartons des métiers à la Jacquart; tous les industriels du pays pourront y faire exécuter leurs dessins ou leurs cartons.

Les industriels qui désireront avoir recours à l'intermédiaire de l'atelier central de Welteren devront adresser leur demande, soit au département de l'intérieur, soit au gouverneur de la Flandre orientale, soit au directeur de l'atelier central de Welteren.

L'atelier sera mis en activité à dater du 1^{er} janvier prochain.

CONDITION DES SOIES. — Jeudi 4 janvier 1849. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 38. — Ouvrées, 28. — Grèges, 10. — Dernier numéro, 160.

niveau de son style et d'être partout ce qu'il a été souvent.

II. Les Voyageuses (POÉSIE),

Par Aimé VINGTRINIER (1).

En vérité, c'est un intrépide voyageur que M. Vingtrinier. Il y a un mois à peine que nous l'avons quitté sur les munges du Bugey, et voici que nous le retrouvons en mer, puis à Mazagan, à Mezerghin, sous la tente des Arabes, et sous le bivouac des Zouaves; nous y sommes encore, que déjà il court à Ajaccio, Avignon, Strasbourg, Orléans, partout avec le bâton du touriste dans une main, et la lyre du poète dans l'autre. Nous n'avons pas eu le temps de laisser notre plume reposer sur les *Bugésiennes*, qu'il faut la reprendre pour dire notre pensée sur les *Voyageuses*. Nous serons brefs; plus que ne le mériterait l'ouvrage; mais à qui la faute, et pourquoi l'auteur ne nous a-t-il pas prévenus dans son premier volume que nous n'ayons pas à épuiser nos éloges pour en réserver quelques-uns au second?

A donc, nous pourrions renvoyer nos lecteurs au feuilleton que nous avons publié en novembre sur les *Bugésiennes*, mais pour ceux, — et le nombre en est grand peut-être, — qui ne font pas collection de la *Liberté*, nous répéterons ici ce que nous avons dit alors. C'est toujours la même poésie, simple, harmonieuse, facile, sans beautés éblouissantes, mais sans remarquables défauts; le même talent modeste et timide, avec un peu plus de maturité; le même vers souple et furtif, habile à se plier à une grande variété de tons, là un cri de guerre, ici un cri d'amour, plus loin le sifflement de l'orage ou le silence de quelque majestueuse ruine qui pleure au milieu d'un paysage riant.

De toute manière il y a progrès dans cette nouvelle production, progrès dans le style, qui est moins négligé, et

(1) A Lyon, chez Chambet aîné, quai des Célestins.

nies; il y a eu des yeux dont il a cherché le regard, comme la plante nouvelle cherche l'air et le soleil; une voix entre toutes a fait tressaillir les cordes intimes de son âme; et il a cru que ce visage, ce regard, cette voix étaient nécessaires à son bonheur, à sa vie même. Qui n'a passé le soir sous une fenêtre endormie, avec l'espérance d'y voir seulement glisser une ombre? Qui n'a ramassé une fleur tombée ou jetée, pour la garder toujours? On a été jaloux, on a versé des larmes dont on se souvient encore, et dont on savoure encore l'amertume chérie.... Oui, tout homme à peu près a traversé cette fournaise, tout homme a été plus ou moins longtemps sous l'empire d'une femme qui souvent ne l'a pas su. Il a voulu vivre, travailler, souffrir, mourir pour elle. Il a respecté, haï, pardonné; il a aimé enfin, et de cet amour il a conservé un souvenir aussi durable que sacré... Mais on sait quel respect, quelle mystérieuse adoration accompagne l'objet de ces passions indicibles; on sait avec quelle pudique réserve on lui dresse un autel et un sanctuaire dans son cœur, impénétrable aux profanes et aux jaloux. A peine se trahit-on de temps à autre par des soupirs étouffés. On ne livre ces souvenirs à la publicité que sous le voile de l'allégorie comme ces fleurs privilégiées qu'un abri protecteur défend des ardeurs du soleil.

Voilà comme nous comprenons l'amour dans la vie, voilà comme nous le comprenons dans la poésie, et c'est ainsi que M. Vingtrinier l'a compris et l'a exprimé.

Il est un souvenir que je garde en mon âme, Comme fait un avare amoureux d'un trésor; Il se peut que bientôt s'éteigne cette flamme, Mais je sens qu'elle brûle encor.

(Un Souvenir.)

Nous l'avons vu avec plaisir sceller sa réconciliation avec l'amitié par les vers suivants:

Amis, loin de ces lieux, le destin nous entraîne, Dans vos succès futurs je me mets de moitié.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 2 janvier 1849.

Les art. 56 à 60 (compléments réglementaires) sont adoptés.

Après un discours du cit. de Falloux, l'Assemblée adopte, par 454 voix contre 181, un décret accordant 10,000 fr. de supplément de traitement au cardinal-archevêque de Bourges.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Séance du 3 janvier. — Présidence du cit. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le cit. Julien Lacroix, s'expliquant sur une interruption qu'il s'est permise hier au milieu de l'agitation causée par une partie du discours du cit. Dupin, s'attache à démontrer qu'il y a exagération à porter le découvert de nos finances prévu pour la fin de 1849 à 560 millions.

Il regrette d'autant plus de s'être joint à ceux qui interrompaient le cit. Dupin, qu'à beaucoup d'égards il s'associe aux observations que l'honorable membre a présentées; il a voté contre l'amendement relatif à la réduction immédiate de l'impôt du sel, et il aurait voté le maintien de la taxe actuelle jusqu'au 1^{er} juillet 1849.

Le procès-verbal est lu et adopté. Le cit. président: L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit supplémentaire pour acquitter les traitements du clergé paroissial. Une voix: Nous ne sommes pas en nombre. L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Article unique. Il est ouvert au ministère de l'instruction publique et des cultes (service des cultes) sur l'exercice de 1848, un crédit supplémentaire de 400,000 fr., applicable au chapitre 5 du budget des cultes, traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial. — Adopté.

Aux termes de l'article 50 du règlement voté hier, il est procédé au scrutin de division pour le vote définitif. En voici le résultat:

Nombre des votants,	637
Majorité absolue,	319
Pour,	652
Contre,	5

L'Assemblée a adopté. La parole est au citoyen Mathieu (de la Drôme) pour une motion d'ordre.

Le cit. MATHIEU (de la Drôme): Plusieurs propositions ont été faites pour abréger les travaux de l'Assemblée nationale et réduire le traitement des représentants.

Plusieurs voix: L'indemnité! Le cit. MATHIEU (de la Drôme), se reprenant: L'indemnité des représentants. Ces propositions ont été renvoyées les unes au comité des finances, les autres au comité de législation. Peut-être eût-il mieux valu les renvoyer aux bureaux qui auraient nommé pour les examiner une commission unique.

Je ne veux pas revenir sur ce qui a été fait, mais je demanderai que le rapport sur ces diverses propositions soit fait le plus promptement possible.

Le cit. président: Le président a eu soin de recommander de déposer sur le bureau, le plus tôt possible, les rapports sur tous les travaux en arrière.

Le cit. président: L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet d'autoriser un prêt de trois millions par la Banque au département de la Seine.

Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

Le projet de loi est adopté sans discussion, en ces termes: « Art. premier. La Banque de France est autorisée à prêter au département de la Seine, en dedans un mois, à partir de ce jour, la somme de trois millions, au fur et à mesure des besoins du département, et par fractions qui ne pourront être inférieures à cinq cent mille francs. »

« Art. 2. Préalablement aux versements à effectuer par la Banque, le département de la Seine remettra à la Banque trois millions cinq cent mille francs en obligations de la ville de Paris, dont l'émission et la négociation ont été autorisées par la loi du 1^{er} août 1846; la Banque se réservera la faculté de vendre lesdites obligations à la Bourse par le ministère d'un agent de change, sans autre formalité, à partir de l'expiration du terme du prêt, jusqu'à concurrence des sommes prêtées et des intérêts. »

« Art. 3. L'intérêt du prêt sera fixé à 4 p. 0/0 l'an. » « Art. 4. Le remboursement de ce prêt de trois millions sera effectué par le département de la Seine, dans le délai de trois mois, à partir de chacun des versements partiels de cinq cent mille francs et au-dessus que la Banque aura faits du département de la Seine. »

« Dans le cas où la Banque userait de la faculté réservée par l'art. 2 de réaliser tout ou partie des obligations à elle données en gage, le produit des ventes sera imputé et déduit proportionnellement sur les termes du paiement qui auront été stipulés en conséquence de l'art. 4. »

« Le département de la Seine aura la faculté d'anticiper ses remboursements, mais par des paiements qui ne pourront être inférieurs à cinq cent mille francs. »

« Art. 5. Un compte courant sera ouvert au département de la Seine par la Banque de France; il sera débité de tous les paiements que la Banque effectuera au département, et crédité de tous les remboursements qui seront successivement faits, ainsi que du produit de la vente des obligations, dans le cas où cette vente aurait lieu. »

« Art. 6. La ville de Paris est autorisée à déposer dans les caisses de la Banque de France, à titre de garantie du prêt de 5 millions que cet établissement doit faire au département de la Seine, 5,500 obligations municipales de l'emprunt de 25 millions de la ville de Paris, au capital de 5,500,000 fr. Ce dépôt sera fait, en ce qui touche la faculté d'en disposer en cas de retard dans le remboursement au terme fixé, aux mêmes titres, clauses et conditions que celui qui a été effectué en vertu du traité du 24 juillet, passé avec la Banque pour un prêt provisoire de 10 millions à la ville de Paris. »

« Art. 7. Pour couvrir la ville de Paris du cautionnement qu'elle est autorisée à fournir au département de la Seine, au profit de la Banque de France, le département remettra à la caisse municipale, au fur et à mesure de la confection, trois mille cinq cents obligations départementales de l'emprunt de six millions. »

« Art. 8. Le traité à intervenir recevra son exécution, nonobstant toute disposition contraire qui pourrait se trouver dans les statuts de la Banque ou dans les lois antérieures. »

« Art. 9. Le traité et tous actes auxquels donnera lieu son exécution, et qui sont susceptibles d'enregistrement, seront enregistrés au droit fixe d'un franc. »

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de décret ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit supplémentaire pour le transport des condamnés.

L'Assemblée consultée passe à la délibération des articles.

Le cit. président: Je vais lire l'article unique.

Plusieurs voix: Non! non! A cinq heures la seconde lecture.

Le cit. président: J'ai consulté la commission de règlement, et il m'a été répondu que, dans sa pensée, l'article prescrivant les trois lectures n'était pas applicable aux projets actuellement en état de rapport.

Le cit. DABEAUX: On a appliqué immédiatement l'art. 59 ordonnant le vote au scrutin de division sur les projets de décret portant ouverture de crédit. Je ne comprendrais pas comment, appliquant une partie du règlement, on pourrait ajourner l'application d'une autre.

Le cit. président: Je vais mettre l'article unique aux voix.

Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit supplémentaire de 150,000 fr., applicable aux dépenses du chapitre XXXIII (transport des condamnés) du budget de ce département, pour ledit exercice. »

Le cit. président: Il va être procédé au scrutin de division. (Nouvelles réclamations.)

Les huissiers commencent à porter les urnes de scrutin au milieu de réclamations persistantes.

L'Assemblée adopte sans débat un décret du gouvernement tendant à abroger le décret du 29 mars 1848, qui a prolongé le débat accordé aux porteurs d'effets de commerce, pour exercer leurs recours contre leurs cédants.

Sur la proposition du citoyen Brillier, l'Assemblée ajourne la discussion d'une proposition relative à la publicité des contrats de mariage.

Le cit. GUICHARD demande que le projet sur la chasse soit mis à l'ordre du jour. (Longue hilarité.)

L'Assemblée repousse la proposition du cit. Guichard.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à modifier les articles 414, 415 et 416 du code pénal, relatifs aux coalitions d'ouvriers.

Les cit. ROUHER et... parlent sur la position de la question. L'Assemblée décide qu'elle passe à la discussion des articles.

L'art. 414 nouveau est ainsi conçu:

« Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de 100 à 1,000 fr.:

« Ceux qui auraient opéré ou tenté d'opérer la hausse ou la baisse des salaires.

« Soit par des menaces, violences ou autres voies d'intimidation collectives ou individuelles,

« Soit de la part des ouvriers, en abandonnant les ateliers, et/ou de la part de ceux qui les emploient, en les renvoyant sans se conformer respectivement aux délais de congé ou aux autres mesures convenues entre les parties, ou prescrites par les règlements et usages. »

Il est quatre heures et demie, la séance continue.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

La nomination des présidents et secrétaires des bureaux de l'Assemblée a motivé hier, dans la soirée, une réunion des membres chez M. le garde des sceaux (vieux style). On a pesé longuement la valeur des trente noms sortis des scrutins, et on a reconnu que cinq ou six seulement de ces noms peuvent être revendiqués par la réunion de la rue de Poitiers, ou, si l'on veut, par l'opinion ministérielle. Il y aurait dans cette liste presque autant de montagnards que de ministériels, et c'est surtout, d'ailleurs, l'esprit de l'ancienne réunion du Palais-National qui y domine.

Cette attitude de l'Assemblée a donné naissance dans ce conseil, et surtout autour du conseil, à deux opinions entièrement divergentes. D'un côté, on propose de s'appuyer sur l'Assemblée, et d'éviter à tout prix tout ce qui pourrait ressembler à un coup d'état. On ne met pas en doute que dans les dispositions actuelles du public, il ne soit naturellement très facile de congédier, ou, pour me servir de l'expression des aides-de-camp, de balayer la chambre actuelle. Mais on comprend qu'un tel début de la part d'un pouvoir qui est surtout fort par la constitutionnalité de son origine, on risque fort d'affaiblir le respect que cette origine impose aux partis, en débutant par des actes extra-légaux, et en recommandant le règne de la force et du bon plaisir.

Il est vrai que, d'autre part, ceux qui veulent qu'on en finisse avec l'Assemblée, s'appuient sur l'espèce d'unanimité qui, dans le pays, paraît protester contre la prolongation donnée aux pouvoirs de la constituante de 1848. On part de là pour affirmer qu'un acte réclamé de tous côtés, au nom des populations, ne peut que fortifier le gouvernement, par l'assentiment moral que recevrait sa conduite dans les circonstances présentes.

En reconnaissant que cette opinion est celle de beaucoup d'hommes éminents, je ne puis cependant la partager. Les protestations contre l'Assemblée n'ont pas été aussi spontanées qu'on pouvait le croire; elles ont presque partout été inspirées par un mot d'ordre dont on connaît le point de départ, et elles sont d'ailleurs l'ouvrage d'une coalition bien plus que l'expression véritable et nationale de la majorité du pays.

— Il est fortement question de M. Dufaure comme vice-président de la République. Ce choix aurait été arrêté en commun, nous a-t-on dit, entre certains hommes de l'ancien gouvernement, issu des journées de juin et des membres du nouveau pouvoir.

— On a entendu avec étonnement M. Changarnier, à la revue de lundi, donner du monseigneur au président de la République. On prétend, d'ailleurs, qu'il en est ainsi entre les familiers du palais de l'Élysée.

— M. Lesseps, chargé d'affaires de la République française à Madrid, a reçu les instructions nécessaires pour arrêter les bases d'un traité postal entre la France et l'Espagne.

— Les concurrents sont nombreux dans la Manche pour remplacer M. Reibel à l'Assemblée nationale. En outre de M. Napoleon Daru, ex-pair de France, M. le vice-amiral Dupetit-Thouard se présente ainsi que M. Lemarois, ancien député de la Manche; M. Eugène Lecosté, négociant à Cherbourg; M. Renouf, ingénieur; M. Hippolyte de Tocqueville; et enfin M. Henri, marchand tanneur, commandant de la garde nationale de Cherbourg.

— M. H. Passy travaille, depuis la réduction du sel, à préparer une série de mesures financières destinées à créer de nouvelles ressources au budget des recettes. On parle de l'établissement de nouveaux impôts. On dit qu'il doit présenter des modifications importantes au projet d'impôt sur le revenu, qui avait été présenté par M. Goudchaux. Il espère qu'au moyen de ces modifications, l'Etat retirerait de cet impôt plus de 100 millions au lieu des 60 millions qui avaient été prévus par l'ancien ministre des finances. Mais la grande difficulté est de se faire des ressources par l'impôt, dès l'année 1849, afin de faire face au déficit que l'on prévoit, et

Si jamais près de vous quelque Dieu me ramène, conservez-moi ma place au coin de l'Amitié.

(A mes Amis.)

Pourquoi faut-il que nous retrouvions encore en quelques endroits des vestiges d'un langage païen: les dieux, quelque dieu. C'est un oubli que nous signalons au poète, dans l'espoir qu'il tiendra compte de notre observation.

Nous n'aurions pas le courage de le blâmer davantage, en présence des beaux vers qu'il a consacrés au combat de Wagram, et à la fortune de la France; le patriotisme! c'est une corde qui vibre plus éloquentement que toute autre dans un cœur français. Nous nous étions promis de ne faire aucune citation, mais nous ne pouvons résister au désir de reproduire une strophe qui est en parfaite harmonie avec les principes que nous professons sur la société et sur la France. M. Vingtrinier croit comme nous que la France, ainsi que toutes les nationalités, n'est pas une agglomération fortuite d'individus ou de peuplades, mais qu'elle a, vis-à-vis de l'humanité, de la morale et de Dieu, un but, une mission qu'elle doit poursuivre à tout prix.

Jetant un regard effrayé sur la triste situation du monde politique, le poète s'écrie:

Dans ce vaste conflit que deviendra la France?
Ballottée, emportée au sein de l'ouragan
A-t-elle un guide, un but? A-t-elle une espérance?

Et plus loin il répond:

France, marche à ton but au travers de l'orage.
Dieu nous protège aussi; taisez-vous, faux prophètes;
La nef est jeune et forte et ne doit pas périr;
A travers les écueils, la foudre et les tempêtes
Elle a son monde à conquérir.

A conquérir à l'empire de la fraternité, au règne de l'Évangile sur la terre.

JEAN P....

FRONDES.

A peine M. Gervais (de Caen) avait-il passé le seuil de l'hôtel de la préfecture de police, que déjà les gardiens de Paris se frottaient le menton de joie, et bénissaient le départ de celui qui les avait privés de leur plus bel ornement. Aussi, maintenant tous les agents de police sont à la recherche des devantures de magasins ornées de glaces, afin de voir les progrès de leurs moustaches qui repoussent trop lentement au gré de leurs desirs.

Le Jourdain.

Les éclectiques, qui forment un monopole dans le monopole de l'université, les éclectiques paraissent douter que M. de Falloux osât sérieusement donner la liberté d'enseignement; mais voici que M. de Falloux vient de prendre pour chef de cabinet M. Jourdain, professeur de philosophie au Lycée Stanislas, choix significatif s'il en fut! A ce sujet le grand lama des éclectiques disait récemment à un de ses adeptes: « M. de Falloux a décidément repassé la mer Rouge, et il est allé jusqu'au Jourdain! »

Une Dynastie.

En 1844, le terrible Anselme Petetin, celui qui a de si grandes moustaches, faisait une opposition effroyable au recensement dans un ou plusieurs journaux. Tout à coup, un Petetin, propre frère d'Anselme, est bombardé d'emblée sous-chef à 3,000 fr. au ministère des finances. Les exploits antérieurs de ce Petetin se bornaient à avoir été commis d'une recette générale dans un département voisin de Paris. L'opposition d'Anselme cesse.

Après un délai moral, l'opposition d'Anselme recommence. Une Petetin, propre sœur du farouche Anselme, est affublée d'un bureau de tabac dans le département de l'Isère. L'opposition cesse, et le recensement aussi.

En 1848, l'incorruptible Anselme se dévoua à être commissaire dans le département de l'Ain, qu'il déposséda momentanément de son chef-lieu pour établir le siège de son autorité à Nantua. Il se dévoua de nouveau à faire nommer Augustin Petetin, son second propre frère, préfet de Dijon. Il se dévoua encore à représenter la France en Hanovre pour 55,000 fr. (prix réduit.)

En cette même année 1848, si favorable au désintéressement démocratique, le citoyen Elias Regnault, candidat ubiquiste et universel, après avoir occupé dix fonctions différentes, parvint à faire son lit au ministère des finances, sous le citoyen Trouvèrre Chauvel, et dans une place de chef de la comptabilité. Croiriez-vous que le sous-chef Petetin osa croire ses droits lésés, parler de ses services, lui qui avait passé sur le corps à toute une armée d'employés!

Alors un troisième Petetin, toujours propre frère de l'implaçable Anselme, se laisse nommer percepteur dans le département du Cher, place qui vaut 3 ou 6,000 francs!

Ajoutons qu'une autre sœur de ce bon frère Anselme a été nommée, depuis le 24 février, directrice d'un bureau de poste.

La France est intéressée à savoir s'il y a encore des...

Spectacles du 5 janvier 1849.

Grand-Théâtre. — Bénéfice de M. Flachet. — Les Martyrs, grand opéra, musique Don zetti (reprise).
Théâtre des Célestins. — Le Livre noir. — Départ pour l'icarie. — Cuisinier politique.

malheureusement il est peu probable qu'on obtienne ce résultat. L'Assemblée nationale ne peut plus continuer longtemps à siéger, c'est tout au plus si elle aura le temps de voter quelques-unes des lois organiques avant de se séparer. Quant aux nouvelles lois de finances, leur examen doit être réservé à la législative, et il n'est guère possible qu'elles soient examinées et votées avant le mois de juin prochain. Par conséquent, les nouveaux impôts ne pourront, dans tous les cas, être perçus que pour le second semestre de l'année 1849.

— La vente des coupes de bois de M. le duc de Bordeaux est définitivement annoncée pour le 10 janvier à Vassy, et pour le 12 à Sainte-Menchould.

— On dit que la lettre publiée, ces jours-ci, par les journaux comme ayant été adressée par Abd-el-Kader au président de la République pour réclamer sa mise en liberté serait apocryphe.

— M. l'archevêque de Paris a décidé qu'une collecte serait faite le jour de l'Épiphanie dans toutes les églises de Paris et de la banlieue pour le Saint-Père, et qu'une souscription serait ouverte pour le même objet dans toutes les paroisses du diocèse. Un comité central sera formé de MM. Dupanloup, chanoine; Jammes, chanoine; de Montalembert, Baudon, Ozanam et de Riancy.

Le siège de ce comité est à l'Archevêché.

— L'impôt sur les théâtres, créé par la loi du 27 novembre 1796, est du onzième des recettes brutes, soit neuf pour cent. Dans les dix premières années, le produit annuel a été de 200,000 fr., en moyenne; en 1807, il est de 333,673 fr.; en 1827, de 576,933 fr.; en 1847, il atteint le chiffre de 1,044,494 fr. De 1807 à 1847 inclusivement, la recette totale est de 26,578,477 fr. Ce qui, dans cette période de 41 ans, donne une moyenne de 648,255 fr. Cette moyenne a été passée en 1829, et constamment depuis l'année 1835 (y compris). En prenant pour base les recettes des deux premiers mois de 1848, le droit des pauvres sur les théâtres eût dépassé onze cent mille francs pour l'année entière. Si nous sommes bien informés, le droit serait prochainement réduit à deux pour cent de la recette brute. Il semblerait plus équitable que ce droit ne se relevât que sur la recette nette.

EXTERIEUR.

Savoie. — Le *Patriote Savoisien*, auquel l'avocat fiscal à Chambéry avait suscité trois procès en quelques mois pour de prétendus délits qui n'étaient autre chose que des conseils pleins de sagesse et de patriotisme adressés au gouvernement de Charles-Albert, vient d'être acquitté à l'unanimité sur tous les chefs. Quatorze questions avaient été posées; elles constituaient quatorze attaques contre une aristocratie incorrigible et qui ne pardonne pas aux hommes de cœur qui osent porter la cognée démocratique sur ses privilèges.

Sicile. — PALERME, 15 décembre. — Toute la garnison napolitaine de Porto-Salvo, dépendant de la ville de Barcelone, a déserté avec armes et bagages, et s'est dirigée vers Patti.

Les Napolitains assurent que les affaires de Sicile sont sur le point d'un accommodement, toutes les troupes devant marcher sur la Romagne.

Les troupes royales ont démoli tous les forts qui rendaient

le port de Melazzo inaccessible à la flotte ennemie.

(Giorn. de Sicilia.)

Espagne. — On écrit des frontières de la Catalogne à l'International :

Les mouvements de troupes continuent, et tiennent en haleine les bandes montéministes. Deux bataillons du régiment de Galicia ont quitté Tortosa, comme je vous l'ai dit, et ont été mis à la disposition du général Galiano, qui espère, avec ce renfort, pouvoir débarrasser la rive gauche de l'Ebre des bandes qui s'y trouvent.

Le bruit a couru que Cabrera voulait réunir les forces carlistes pour engager une action sérieuse avec les troupes du général Concha. Une entrevue aurait eu lieu à ce sujet entre lui, Marsal et quelques autres chefs, il y a quelques jours, à Vidreras, bourg assez considérable situé sur la route de Barcelone entre cette ville et Gironne. Le général Concha ne laisserait pas échapper cette occasion si elle lui était offerte. Outre les troupes à la tête desquelles il marche, et qui se composent d'un détachement de cavalerie du 4^e chasseurs et de quatre pièces de montagne, il y a de plus celles que commandait le général Lersundi, qu'une indisposition a fait rentrer à Barcelonne. Cette brigade se compose d'une cinquantaine de chevaux et des bataillons des 5^e et 6^e chasseurs. C'est avec ces forces que le général Concha continue son excursion en visitant les parages les plus ordinairement fréquentés par les carlistes. De la Garriga, où le général était ces jours derniers, il a dirigé une partie de ses troupes sur Vich, qui continue à être en quelque sorte bloqué par les rebelles. Ils ont menacé de mort quiconque entrerait dans la ville, et la menace a été promptement suivie d'exécution : un malheureux qui n'en avait pas tenu compte a été pris et fusillé.

Le général Enna, qui était le 19 à Vals, en est parti le 21 pour Taragone.

Une assez grande quantité de carlistes signalés entre Besalu et Olot a déterminé le général Novillas, qui commande à Gironne, à se porter sur ces points avec un bataillon de chasseurs et le régiment de Cordone.

Malgré le bruit dont je vous entretiens plus haut du soûdissant de Cabrera d'en venir aux mains avec le capitaine-général, tout porte à croire qu'il n'en est rien.

En effet, le *cabecilla* Borges, dont le concours ne doit pas être indifférent à Cabrera, et plusieurs autres chefs se sont dirigés vers la province de Taragone. Ou je me trompe fort, ou cette direction que prennent les bandes n'a d'autre but que celui d'éviter le général Concha. Tous les renseignements tendent à le prouver, et je ne serais pas étonné que Cabrera lui-même n'eût ordonné cette espèce de retraite, afin de réunir le plus de forces possibles, et de ranimer l'esprit des rebelles, qui est actuellement assez abattu.

Les bandes de Rivas, père et fils, et de Baldrich, que ses opinions progressistes n'ont pas empêché de s'enrôler sous le drapeau de l'absolutisme, profitent de l'absence du général Galiano, qui parcourt la campagne de Taragone, et du colonel Ruiz, qui est sur la rive de l'Ebre. Ils sont entrés à Cornudella en plein midi, le 21 de ce mois, à la tête d'une centaine d'hommes, et n'en sont sortis qu'après avoir soutenu un feu de tirailleurs de près de deux heures.

Le lendemain, ils tentaient une nouvelle attaque, pendant que le susdit Baldrich entra à Alforja, et de là à Vilalana. Notez qu'Alforja est une ville qui ne compte pas moins de

2,000 habitants et qui n'est qu'à cinq lieues de Taragone et à trois lieues de Reus.

Le brigadier Quesada a remporté un petit avantage sur les factieux au pont de la Armentera; il leur a tué deux hommes.

LA PRESSE commencera le 1^{er} janvier la publication des *Confidences*, par LAMARTINE. Ce qui n'empêchera pas la *Presse* de continuer la publication des *Mémoires d'Outre-Tombe*, par CHATEAUBRIAND, et de finir les *Mémoires d'un Médecin*, par ALEXANDRE DUMAS.

La *Presse* est le seul grand journal qui ne coûte que 56 fr. pour les départements.

Les *Débats* coûtent 60 fr.

La *Sicile* coûte 44 fr.

C'est-à-dire 26 fr. et 8 fr. de plus que la *Presse*.

On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 151.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la **PATE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les IRRITATIONS DE POITRINE, les RHUMES et les ENROUEMENTS. — Elle se vend moitié moins que les autres, dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; Vernet, place des Terreaux, n° 15, et à la pharmacie, place des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, rue de Foy, n° 4; Chalon-sur-Saône, POURCHER, Grande-Rue; Mâcon, MOSEL, pharmacien, et Genève (Suisse) ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

MUSIQUE. — Les *Ruines de St-Dunstan*, la *Croix de Bern* et *Fleur des Pois*, trois quadrilles nouveaux, de HENR BOHLMAN-SAUZEAU, sont de ravissantes compositions destinées aux plus éclatants succès de salon et à une vogue poulpaire. Ces contredanses doivent avoir la célébrité de *Charles-Martel*, des *Sept Montagnes*, d'*Isabelle de Castille* et préludent brillamment au magnifique Album que l'éditeur Grus vient de mettre en vente.

MM. les Abonnés dont l'Abonnement expire fin courant, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption. Toute demande, non accompagnée du prix, sera considérée comme non-avenue.

Bourse de Paris du 3 janvier 1849.

Cinq pour cent, 76 20. — Dito fin courant, 76 33. — Trois pour cent, 46 15. — Dito fin courant, 46 30. — Quatre pour cent, 46 30. — Actions de la banque, 1735 ».	Quatre canaux, 910 ». Rentes de Naples, » ». Dette active d'Espagne, » ». Emprunt romain, 66 1/2. Oblig. piémontaise, » ».
---	--

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 720 »	Orléans-Vierzon 260 »
Paris à Rouen. 453 »	Montreuil à Troyes. 401 25
Rouen au Havre. 246 25	Nord. 406 25
Paris à Strasbourg. 341 25	Amiens-Boulogne. » »
Paris à Lyon. » »	Tours à Nantes. 317 50
Avignon à Marseille. 190 »	Dieppe. 163 75
Versailles, rive droite. » »	Bordeaux à Cette. » »
Id. rive gauche. 120 »	Lyon à Avignon. » »
Bâle à Strasbourg. . . 87 50	Centre. » »
Saint-Germain. » »	Paris à Sceaux. » »
Orléans-Bordeaux. . . 338 75	Sceaux. » »

Le Directeur-Gérant, JACQUET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e CORNUTY, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, 1.

Adjudication

Au samedi 13 janvier 1849.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis palais de Justice, place de Roanne.

MAISON et Dépendances,

Située à Lyon, rue Imbert-Colomès, n. 16, ayant une contenance d'environ 85 centiares, et dépendant de la faillite de M. Joseph Baudrand jeune.

Cette maison est construite en maçonnerie et pierres de taille, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entre-sol, quatre étages et greniers au-dessus; elle forme deux façades nord et midi; le toit est recouvert en tuiles creuses.

La principale façade au nord est percée, au rez-de-chaussée, de onze grandes ouvertures, dont dix pour portes d'entrées ou de magasins, et une au milieu servant de porte d'allée.

A l'entre-sol, il y a onze ouvertures pour croisées vitrées ayant toutes un balcon en fer.

Il y a à chacun des quatre étages égale ment onze ouvertures pour croisées vitrées.

La façade au midi donnant sur la cour est percée, au rez-de-chaussée, de dix ouvertures, dont neuf pour portes d'entrées ou de magasins et une porte d'allée; à l'entre-sol, il y a neuf ouvertures pour croisées vitrées.

La maison est desservie par un escalier en pierres avec rampes en fer. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quatre-vingt mille francs et outre l'exécution des clauses du cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal. Pour les renseignements, s'adresser à M^e Cornuty, avoué.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

Les assurés de la Compagnie LA SÉCURITÉ sont prévenus que par délibération prise en assemblée générale de ses actionnaires, le 28 novembre dernier, la dissolution de cette compagnie a été prononcée, et qu'elle a réuni ses affaires à celles de la Compagnie LA FRANCE, qui a réassuré tous ses risques en cours et en recevra les primes. Les assurés de la Sécurité auront donc

à s'adresser à la Compagnie la France, seule, pour tout ce qui aura rapport à leurs assurances.

Les ex-agents généraux de la Sécurité, DELESSE et DARNAUD.

MAISON SPECIALE

pour les ouvrages en cheveux.

ON trouve des modèles de perruques et toupets, nouveau système chez l'inventeur, qui ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux, M. VAURIS, coiffeur, un des premiers artistes de France pour la confection des ouvrages de ce genre, place du Parc du Roi, hôtel de l'Europe.

PATE PECTORALE DE GEORGÉ

Pharmacien d'Epinal (Vosges), La seule infallible pour la prompt guérison des RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 45, et BRUNY-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.

SIROP ET PATE PECTORALE

D'ESCARGOTS

Préparés au sucre candi.

Chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, 11, à Lyon.

SOIERIES EN TOUT GENRE, VENDUES AU DÉTAIL,

A des prix bien au-dessous du cours. Velours, Damas, Etoffes unies, Foulards, Cravates, etc., etc. Port Saint-Clair, 22, au 4^e, près le pont Morand.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, vice du sang, Dartres, GÂLES, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES, Extraites du Traité de Thérapeutique du D^r LUPPI, Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés. Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien: seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Lyon, imp. de MOUVET-RENAUD, rue Centrale.